

# COMMISSION TECHNIQUE

15 mai 2017

# Ordre du jour

- Règlement intérieur de Montulat
- Évènements de l'état
- Organisation du début de la prochaine saison
- Questions diverses

# Règlement intérieur de Montulat

Applicable au 1<sup>er</sup> juillet

Article 1:

Les plongées se déroulent sous l'entière responsabilité du club autorisé à pratiquer l'activité.

Convention et cotisation

# Règlement intérieur de Montulat

Article 2, 3 et 4 :

Respect du code du Sport. Responsabilité, organisation et DP.

Article 5 :

Le Président renseigne le Codep des plongées réalisées

# Règlement intérieur de Montulat

Article 6 :

Le matériel d'oxygénothérapie et le bloc de sécu placé au plus près de la zone de plongée.

Article 7 :

Téléphone intérieur. Vérifier son fonctionnement, à défaut prévoir un portable

# Règlement intérieur de Montulat

Article 8 :

En cas d'incident ou d'accident, aviser le Président du Codep dans la journée.

Article 9 :

L'aire d'atterrissage libre.

# Règlement intérieur de Montulat

Article 10, 11 et 12 :

Quelle que soit la profondeur et pour tous les plongeurs

- 2 détendeurs complets
- Adapté « eaux froides »
- Une source d'éclairage

# Règlement intérieur de Montulat

## Article 13 :

Tout plongeur désirant aller au delà de 35m à Montulat devra pouvoir justifier d'une plongée de réadaptation à la profondeur, en milieu naturel, comprise entre 20 et 35m dans les 30 jours précédents.

## Article 14 :

Pour les niveaux 3 et plus, désirant plonger en dessous de 40 mètres, une plongée technique en milieu naturel incluant une assistance entre 30 et 40 mètres sur plongeur en difficulté, doit être faite au cours de l'année glissante précédente avec un moniteur et dûment certifiée sur le carnet de plongée.



# Règlement intérieur de Montulat

Article 15 :

Obligation de formation à l'utilisation de vêtement sec

Article 16 : Givrage et perte de palanquée

Obligation d'enseigner la procédure en club

Obligation de la rappeler par le DP avant chaque plongée

# Règlement intérieur de Montulat

Procédure Givrage :

- 1 Signaler à son binôme le givrage d'un détendeur.
- 2 Amorcer la remontée sans délais de toute la palanquée
- 3 Respirer sur ce détendeur ou son octo ou celui du binôme
- 4 Consulter régulièrement son manomètre
- 6 Fin de plongée

# Règlement intérieur de Montulat

Procédure de Perte :

- 1 Le plongeur distancé remonte de quelques mètres afin de repérer les bulles.
- 2 Le plongeur « en avant » fait demi-tour.
- 3 Dans un maximum de 30s après le constat de la perte
- 4 Les plongeurs amorcent leur remontée à vitesse normale.
- 5 Respecter les paliers obligatoires et pas les facultatifs
- 6 Se retrouver en surface et Ne pas se réimmerger seul

# Règlement intérieur de Montulat

Article 17 :

Interdiction d'enseigner le Vidage de Masque

Article 18 :

Plongée de nuit interdite

# Règlement intérieur de Montulat

Article 19 : Effectif de la palanquée

	<b>Plongeurs en autonomie (effectif maximum)</b>	<b>Plongeurs encadrés (cadre non compris) (effectif maximum)</b>
<b>0-20m</b>	3	3
<b>0-40m</b>	3	2
<b>0-60m</b>	2	2

# Règlement intérieur de Montulat

Article 20 :

Sans DP, N3 et N4 sont autorisés à plonger à 40 m max

Accord du président du Club

Fiche de Sécurité remplie

Rifap recyclé de moins de 2 ans

# Règlement intérieur de Montulat

Article 21, 22 et 23 :

Déchets

S'assurer de la fermeture de l'accès

Vols dégradations

# Évènement de l'été

Sportez-vous bien :

10, 11, 12 et 13 juillet de 10 h à 12 h

Encadrants à confirmer : Patrick Gérard Yves Franck

Limoges grandeur Nature

Date non fixée mais possible : 24 sept ?

Baptêmes à Chalus

20 juillet : Gérard, Franck et Yves

et 3 août 14-17h : Seb, Yves, Manue et Thierry)

L'aquapolis gestion par le Codep

Vital Sport gestion par le Codep



# Projet calendrier piscine

Octobre	Niveau 1	Niveau 2	Autres
Mardi 1	Gréer Signes / Castro Immersion / Giry	Perfectionnement stabilisation / Andrieux	Rifap / Dumaignaud
Mardi 8	Gréer / Giry Mise à l'eau / Dufour	Apnée / Depaix	PSP / Pablo
Mardi 15	Initiation stab LRE / Castro Initiation Immersion / Dufour	Cours Théorique / Basset	Nage / Biad
Mardi 22	Gréer / Andrieux VDM / Rebeyrol	Initiation Parachute / Jeannet	
...	Visibilité sur 8 à 15 jours et adaptable	Disponibilité des encadrants	

**A discuter encore !**